



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune du GUILVINEC (Finistère)

Séance du 22 mai 2025

A 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Jean Luc Tanneau, Maire.

Présents : Mme Christine COCHOU, M. René-Claude DANIEL, M. Pascal GODEC, M. Christian KERRIOU, M. Daniel LE BALCH, M. Henri LE CLEACH, Mme Gaëlle LE GALL, Mme Françoise LE GOFF, M. Roger PERON, Mme Michèle RANZONI, M. Charles SEITHER, Mme Audrey STRUILLOU, M. Jean-Luc TANNEAU, Mme Laure VOLANT.

Présents par procuration : Mme Sylvie BARBET donne pouvoir à Mme Audrey STRUILLOU, M. Thomas BIET donne pouvoir à M. Christian KERRIOU, M. Christian BODERE donne pouvoir à M. Daniel LE BALCH, Mme Evelyne CIPRIANO donne pouvoir à M. Charles SEITHER, M. Antoine DEFANTE donne pouvoir à M. Jean-Luc TANNEAU, Mme Danièle GLEHEN donne pouvoir à M. Henri LE CLEACH, M. Johan GUEGUEN donne pouvoir à Mme Michèle RANZONI, Mme Gaëlle LE CORRE donne pouvoir à Mme Laure VOLANT, Mme Lénaïg LOPERE donne pouvoir à M. René-Claude DANIEL.

Absents : 0

Secrétaire de séance : Mme Christine COCHOU.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 23

Adhésion au syndicat mixte « Bretagne mobilités » (Annexe C)

Del2025-044 – Nomenclature : 5.7 – Institutions et vie politique – Intercommunalité

Rapporteur : Monsieur Daniel LE BALCH

Le rapporteur informe que, par délibération en date du 27 février 2025, la CCPBS a approuvé le principe de création du Syndicat mixte Loi SRU Bretagne Mobilités et de son adhésion à cette structure après sa création.

La CCPBS ne disposant pas dans ses statuts du pouvoir d'adhérer aux syndicats par sa seule délibération, les communes membres sont appelées à délibérer sur cette adhésion selon le principe de la majorité qualifiée.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des objectifs du Syndicat Bretagne Mobilités, de son fonctionnement, des enjeux de Bretagne Mobilités pour le Pays bigouden sud, à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion de la CCPBS au Syndicat mixte Bretagne Mobilités.

Fait au Guilvinec, le 22 mai 2025

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

*Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:
www.leguilvinec.com*